

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «citoyenneté et développement durable»

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 6 septembre 2010

36 Association « Mélanges et Partages » - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'association «Mélanges et Partages » est une jeune association créée depuis janvier 2010. Composée d'habitants des différents quartiers de Creil, elle a pour but d'organiser des manifestations culturelles et festives afin de promouvoir, mélanger et partager les cultures du monde. Ses moyens d'expression sont la musique, la danse et tout autre mode d'expression artistique et culturelle.

Leur toute première production, une comédie musicale intitulée « sacrée famille » sera présentée, en avant première, à la Maison creilloise des Associations, le 16 septembre. Ce spectacle sera ensuite produit sur plusieurs scènes de la région.

Pour aider l'association dans la réalisation de son projet, il vous est demandé d'autoriser le versement d'une subvention sur projet d'un montant de 2000 euros.

Vous êtes appelés à voter



maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et développement durable » en date du 6 septembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accorder une subvention d'un montant 2000 euros à l'association « Mélanges et Partages ».

Article 2 : d'imputer les dépenses et recettes correspondantes, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, (compte 65/6574/023/CR).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

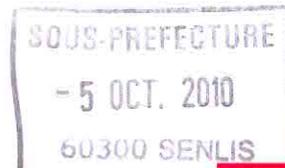
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.10. Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE